

Direction des Routes
et des Transports

Colmar, le 23 DEC. 2013

ARRÊTÉ N° 589/2013 - DRT

**Portant réglementation permanente de la circulation
sur la RD 26, hors agglomération, sur le territoire de
la Commune de BURNHAUPT-LE-BAS**

**Le Président du Conseil Général
du Département du Haut-Rhin**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 3221-4,
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles R 411-1 à R 411-8, R 411-25 et R 413-1 à R 413-16,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière,
- VU** l'avis du Directeur des Routes et des Transports,
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,
- CONSIDÉRANT** que pour renforcer la sécurité des usagers souhaitant traverser la route départementale n° 26, à proximité du carrefour giratoire des RD 26 et RD 103, hors agglomération de la Commune de BURNHAUPT-LE-BAS, il est nécessaire de mettre en place un passage protégé pour les piétons",

.1/2

ARRÊTE

Article 1^{er} – Un passage piéton, destiné à protéger la traversée de la chaussée de la RD 26, est mis en place, au PR 12+490, au droit du débouché du chemin rural situé à proximité du giratoire des RD 26 et RD 103, hors agglomération de la commune de BURNHAUPT-LE-BAS.

Article 2 – L'attention des usagers sera attirée sur cette nouvelle réglementation par la mise en place d'une signalisation conforme à celle des routes et autoroutes.

Article 3 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et textes en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin d'Information Officiel du Département et sera notifié à :

- M. le Maire de la Commune de BURNHAUPT-LE-BAS,
- M. le Lieutenant-Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Secrétaire Général de la Chambre Professionnelle des Transporteurs Routiers du Haut-Rhin.

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a vertical line that serves as a separator between the title and the name.

Charles BUTTNER